



maladie pro depuis un an et pas de déclaration

Par **babseb**, le 12/06/2012 à 18:38

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie pro depuis le 1er juillet 2011 (reconnue le 12/12/2011) La CPAM m'a versé le complément puisque les IJ sont 50% du salaire en maladie et 80 en maladie professionnelle. Sur mon bulletin de salaire on voit le prélèvement de la prévoyance AG2R. Depuis fin août 2011, je demande à mon patron de faire le nécessaire au près de cette organisme pour avoir un règlement du complément de mes IJ. Mais rien n'est fait!! Mes appels, mes courriers restent sans effet! Quand je téléphone à l'organisme, la réponse est : il manque des papiers de votre employeur et nous ne pouvons pas vous dire quoi car c'est un contrat entre lui et nous et pas avec vous!!!

Que puis je faire? Courant de l'été je vais être licencié ne pouvant pas reprendre ce travail (médecin du travail et médecin de la CPAM sont d'accord). Ais je un temps pour réclamer ou vais je tout perdre?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le 12/06/2012 à 22:01

Bonjour,

Il faudrait savoir si vos réclamations auprès de l'employeur ont été faites par lettre(s) recommandée(s) avec AR si c'est le cas et que vous n'avez pas eu de réponse ou qu'elles soient restées sans effet, il faudrait saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé, la prescription n'est de toute façon pas atteinte...

Par **babseb**, le 14/06/2012 à 18:34

Merci de votre réponse. Ca me rassure de ne rien perdre! J'ai envoyé des mails, dois je faire une LRA?

Merci encore.

Par **P.M.**, le **14/06/2012** à **18:50**

Bonjour,

Une lettre recommandée avec AR est beaucoup moins contestable qu'un mail...